

Commune de PIGNANS



Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES

Extrait du registre des Arrêtés du Maire  
du 04 août 2022

## ARRÊTÉ N° 2022/377

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 04 août 2022 de Madame VILLECROZE Régine tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public en vue de travaux rue Tarabotte,

### ARRÊTE

#### Article 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à stationner un véhicule sur le domaine public communal rue Tarabotte afin de procéder à des travaux au n°04, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

Pendant la durée des opérations, le pétitionnaire sera de ce fait autorisé à barrer la rue Tarabotte qui sera fermée à la circulation au droit de la zone de travaux.

#### Article 2 :

La présente permission de voirie est valable le mardi 09 août 2022 entre 8h et 17h.

#### Article 3 :

La signalisation réglementaire (barrières et affiches) sera mise à disposition par la mairie et maintenue et retirée par le pétitionnaire ou son mandataire qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

#### Article 4 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 04 août 2022.

Le Maire,  
Fernand BRUN

